Politique communautaire dans le domaine des télécommunications et des postes

1996/0042(CNS) - 25/09/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social exprime son accord avec l'objectif de la Commission. Il estime toutefois que la présente proposition de décision ne devrait pas être considérée uniquement comme un acte administratif destiné à combler un vide juridique, mais également comme un moyen d'encourager les bonnes pratiques financières et gestionnaires au sein de la Commission. Par ailleurs, le Comité estime qu'il est extrêmement important que la Commission dispose de ressources financières s actions de soutien et que, parmi ces activités de soutien, la première priorité devrait être accordée à la surveillance de l'application de la législation communautaire.